N°. XLIX.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Vendredi 6 Novembre 1789.

CINQ CENTS gaînes de couteau en fer-blanc, trouvées chez un Particulier du Fauxbourg Saint-Antoine.

Arrêtation de M. le Chevalier Ruthlidge, chargé de diverses accusations très-graves, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 5 Novembre.

Lettre de M. le Garde-des-Sceaux.—Suite de la discussion sur le plan de division du Royaume.—Décret sur la maniere de procéder à l'élection de nouveaux Députés.—Projet de Réglement de

Police pour la Ville de Paris. — *Réclamation de M. de Mirabeau contre la Procédure Prévôtale de Marseille. Décret à ce sujet, &c. &c.*

Après la lecture accoutumée du Procès-verbal, M. Target a rappellé la mission dont l'Assemblée avoit chargé hier son Comité de Constitution ; il a dit qu'en parcourant les Procès-verbaux des Séances, il y avoit trouvé une formule de sanction & une autre de refus suspensif, déja décrétées ; il en a fait lecture, & l'Assemblée a ordonné de les extraire pour être présentées à Sa Majesté par M. le Président : l'Assemblée a en même-temps ordonné quelques corrections, à cet égard, à la rédaction de ces Procès-verbaux. — M. le Président a fait faire lecture d'une Lettre de M. le Garde-des-Sceaux, à lui adressée ; elle a particulierement pour objet la Sanction & l'expédition de divers Décrets de l'Assemblée. — Après cette lecture, M. Aubry du Bochet a combattu le plan de division du Comité de Constitution & celui de M. le Comte de Mirabeau ; il a voulu faire reparoître, avec des corrections, celui qu'il avoit déja présenté lui-même ; mais un défaut général d'attention de la part de l'Assemblée, & le bruit sourd qui en a été la suite, a dû prouver à M. Aubry qu'il ne se souvenoit pas parfaitement de la maxime du Sage : *Nosce te ipsum :* quelques cris d'impatience se sont élevés ; les uns demandoient *l'impression*, les autres *l'ajournement à la prochaine législature.* On a cependant permis à M. Aubry de continuer, & il a fini par

conclure à ce qu'il fût nommé un nouveau Comité, dont les fonctions se borneroient à l'examen de tous les plans de division présentés, & auquel seroit donné le nom de Comité *de Cadastre*. — M. de Puy-Valet a parlé après M. Aubry; il a fait quelques bonnes observations contre l'admission du plan du Comité. — M. le Duc de la Rochefoucault a adopté le plan du Comité, avec les amendemens proposés hier par M. Barnave. — M. de Dieuzy a combattu tout ce qu'on avoit proposé jusqu'à présent sur ce sujet; il a fait une motion qui n'a été appuyée par personne. — M. Feydel a fait aussi quelques observations sur les divers plans proposés, & il a déclaré qu'il croiroit le meilleur celui qui formeroit le moins de divers degrés d'Assemblées, comme étant le plus économique quant aux frais d'administration. — M. de Synetti a demandé une exemption en faveur des Villes de Commerce, & il a proposé qu'on leur laissât leur maniere particuliere de s'administrer, &c. — M. Barrere de Vieuzac a proposé un nouveau plan de division : mais il n'a pas paru qu'il fût appuyé. — La suite de cette discussion a été remise à demain. —

On a passé ensuite à l'explication demandée par M. le Garde-des-Sceaux, sur la maniere de procéder à l'élection de nouveaux Députés à la place de ceux qui sont morts, ou qui ont donné leur démission. — M. Target a lu le projet du Décret ci-après. — » Il n'y aura plus » en France de distinction d'Ordres; tous » les Citoyens de quelques classes & condi-

» tions qu'ils ſoient, ſeront réunis pour for-
» mer enſemble la nomination médiate ou
» immédiate de leurs Repréſentans, ſoit en
» qualité de Députés, ſoit en qualité de Sup-
» pléans. » — Après pluſieurs Amendemens, la motion entiere a été miſe aux voix. Elle a été adoptée avec ſes Amendemens, ſauf la rédaction qui en a été renvoyée au Comité. — M. l'Evêque d'Autun a fait lecture d'un projet de Réglement de Police pour la Ville de Paris, rédigé d'après la demande faite par la Commune de Paris. Ce projet a été adopté avec cet Amendement proposé par M. Deſmeuniers : *Que la peine de priſon par forme de correction, qu'on pourra infliger au détenu, ne pourra pas être prolongée au-delà de trois jours ſans inſtruction du procès du détenu, ſuivant les formes légales.* — M. le Comte de Mirabeau a obtenu la parole. Il a dénoncé d'énormes abus dans la procédure prévôtale de la Ville de Marſeille. Il a fini par dire qu'il fût démandé à M. le Garde-des-Sceaux, la repréſentation des certificats de réception qu'il devoit avoir de tous ceux à qui les Décrets de l'Aſſemblée avoient été envoyés, & qu'il fût ſurſis, dès-à-préſent, à toutes les procédures Criminelles dans tout le Royaume. — M. la Poule a dit que le retard de la promulgation & exécution des Loix de l'Aſſemblée, ne provenoit que de l'obſtination des Parlemens à ne les point enregiſtrer, & à ne les point envoyer à leurs ſubalternes. — Après pluſieurs Amendemens & ſous-Amendemens, l'Aſſemblée a rendu un Décret diviſé en trois articles, à

peu de chose près, conforme à la motion entiere de M. de Mirabeau. La Séance a été levée.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Copie d'une Lettre adressée aux soixante Districts.

Messieurs,

Chargé par vous d'administrer provisoirement, nous avons tâché, par un zele inaltérable, & par des efforts soutenus, de remplir l'étendue des pouvoirs que vous nous aviez donnés. Il nous reste à nous occuper d'un plan d'organisation Municipale. Mais ce travail demande, par son importance, par son intérêt, autant d'ordre que de liaison, autant de suite que de tranquillité, autant de méthode que de recueillement. Et malgré les pressantes invitations que nous vous avons adressées, Messieurs, pour vous prier de ne plus nous envoyer de députation, une grande partie de nos momens a été consacrée à les recevoir. Nous vous renouvellons aujourd'hui nos instances à cet égard : les événemens passés, les circonstances actuelles, tout nous fait un devoir de nous livrer entierement au travail que nous allons entreprendre.—D'après ces réflexions, Messieurs, nous vous prions de vouloir bien nous adresser, par écrit, vos remarques, observations & discussions générales ou particulieres sur la Municipalité. Elles seront distribuées dans les différens Bu-

reaux que nous venons de former ; & vous ne pouvez douter qu'elles ne soient accueillies avec empressement & reconnoissance. Nous ne pouvons trop vous le répéter, les députations interrompent nos travaux ; & puisque nous ne sommes plus chargés d'administrer ; puisque c'est désormais à MM. les Administrateurs que doivent être envoyées les demandes qui peuvent être de leur ressort, vous sentirez vous-mêmes, Messieurs, le regret que nous éprouverions si nous en recevions, à cet égard, auxquelles il nous seroit impossible de répondre. — Nous avons l'honneur d'être, avec la plus intime fraternité,

MESSIEURS, Vos très-humbles & très affectionnés serviteurs,

BLONDEL, DE LA VIGNE, MARCHAIS, Présidens.

BERTOLIO, VIGÉE, Secrétaires.

DISTRICTS.

Le District des Minimes a pris un arrêté pour engager les cinquante-neuf autres Districts à faire une Députation de la Commune vers l'Assemblée Nationale, pour la supplier de décréter que toutes les farines surprises en exportation sur les frontieres de France, soient confisquées, &c. &c.

Le District de Saint-Eustache a écrit aux

cinquante-neuf autres Districts qu'il regardoit la Loi Martiale comme un bienfait de l'Assemblée Nationale, pour tous les vrais & bons Citoyens.

Le District de Saint-Eustache a fait célébrer, hier jeudi 5 Novembre, un service en l'honneur de feu *M. François*, *Maître Boulanger*. Deux Députés de chaque District ont été priés d'honorer cette cérémonie de leur présence.

VARIÉTÉS.

M. Rutlidge a été arrêté ces jours derniers. Il est accusé, dit-on, d'avoir eu des entrevues fréquentes avec plusieurs Boulangers, pour concerter les moyens d'attirer à eux seuls la fourniture des subsistances. On accuse encore ce détenu, d'avoir fait des démarches pour exciter de la rumeur dans les Marchés, & dans les Cabarets. Ces accusations sont-elles fondées? C'est ce que nous ne pouvons encore assurer.

Nous apprenons qu'on vient d'arrêter, à Beauvais, un Particulier chez lequel on a trouvé beaucoup de papiers très-suspects.

On nous assure qu'il a été dénoncé depuis peu, au Comité des Recherches, un particulier du Fauxbourg Saint-Antoine, qui a été

trouvé chez lui occupé à la ſabrication d'environ cinq cents gaînes de couteaux. Qu'interrogé ſur leur deſtination, il n'a ſu répondre autre choſe, ſinon qu'elles lui avoient été commandées par un Monſieur qu'il ne connoiſſoit pas. Ces gaînes, qui ſont en fer blanc, portent une longueur d'environ un pied.

AVIS DIVERS.

Plus de quatre cents mille ſacs de farines doivent, dit-on, entrer à Paris, d'ici au quinze de ce mois. — Peut-être qu'enfin nous jouirons, ſinon d'une grande abondance, mais au moins d'une quantité de ſubſiſtances ſuffiſantes, pour que nous n'ayons plus ſous les yeux à l'avenir le ſpectacle alarmant qui ſe renouvelle tous les matins à la porte des Boulangers.

CE JOURNAL *paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, eſt de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 ſ. pour la Province, franc de port. Le Bureau eſt établi chez* Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs,* N°. 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainſi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Eſtampes qu'on deſirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

Signé, BRUNE.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.